

Durabilité de la pêche thonière dans le Pacifique



Thon jaune dans une senne

Photo : Jeff Muir / Université d'Hawaii

Cette note d'orientation a été réalisée par le Programme pêche hauturière du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

Objet

La présente note d'orientation vise à :

- faire un tour d'horizon de la pêche thonière dans le Pacifique occidental et central, et mettre l'accent sur son importance pour les îles du Pacifique ;
- présenter les grands résultats de l'évaluation des stocks des principales espèces de thons et les incidences de la pêche ;
- définir les principales mesures de gestion nécessaires pour assurer la pérennité des stocks de thonidés et des pêcheries thonières.

Messages clés

La pêcherie thonière du Pacifique occidental et central revêt une importance capitale au niveau mondial et est synonyme de recettes, d'emplois et de sécurité alimentaire pour les habitants des îles du Pacifique. Les stocks de bonite et de thon jaune sont encore en bonne santé, bien qu'ils soient exposés à certaines menaces dues à l'augmentation de l'effort de pêche des senneurs et des palangriers. Les stocks de thon obèse se portent moins bien et nécessitent l'application de mesures d'urgence pour réduire les incidences de la pêche. Pour l'heure, l'état des stocks de germon du sud ne suscite pas d'inquiétude sur le plan biologique, mais les effectifs sont trop faibles pour que les pêcheries non subventionnées restent rentables. Des mesures s'imposent également pour atténuer l'impact de la pêche sur certaines espèces de requins capturées accessoirement. Pour mettre en œuvre les mesures de gestion requises, il convient de définir un cadre scientifique intégrant des points de référence et des règles d'exploitation (contrôle des captures).

Tour d'horizon de la pêche thonière dans le Pacifique occidental et central

La pêche thonière dans le Pacifique occidental et central (POC, **figure 1**) représente environ 60 % des captures mondiales de thonidés. Ces dernières années, les prises annuelles totales ont atteint 2,6 millions de tonnes (**figure 2**), soit une valeur débarquée de 5 à 7 milliards de dollars des États-Unis. La pêcherie thonière revêt une importance capitale pour les populations des îles du Pacifique :

- Près de la moitié du total des prises sont effectuées dans les zones économiques exclusives (ZEE) des États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO).
- Les droits d'accès imposés aux bateaux de pêche étrangers avoisinent 240 millions de dollars des États-Unis par an et représentent jusqu'à 60 % de l'ensemble des recettes publiques de certains ÉTIO.
- Les recettes d'exportation provenant des produits thoniers sont en hausse et atteignent environ 350 millions de dollars des États-Unis par an.
- Environ 16 000 habitants des îles du Pacifique travaillent dans le secteur de la pêche thonière.
- Étant donné la croissance démographique des populations du Pacifique, le thon pourrait jouer un rôle de plus en plus important pour répondre aux besoins nutritionnels en protéines.

D'après les premières estimations, le total des prises de 2013 pourrait atteindre un niveau record d'environ 2,6 millions de tonnes. L'effort de pêche réalisé avec les deux principaux engins, la senne et la palangre, connaît une hausse permanente (**figure 3**). Les stocks sont également soumis à une pression supplémentaire puisque l'effort de pêche par les senneurs gagne en efficacité grâce à l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants suivis par satellite.

Accords de gestion

Dans le POC, les pêcheries thonières sont gérées à plusieurs niveaux imbriqués :

- Les pays, avec le soutien de l'Agence des pêches du Forum et du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), régulent la pêche thonière dans leurs ZEE en introduisant des limites pour les captures, l'effort de pêche ou les flottes, conformément aux plans nationaux de gestion de la pêche thonière et aux politiques de licences.
- Plusieurs groupements de pays sous-régionaux, tels que les Parties à l'Accord de Nauru (PAN ; groupe de huit pays riches en ressources thonières, qui concentrent la majorité des activités de pêche à la senne), coopèrent pour réguler la pêche thonière dans leurs ZEE.
- La Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), qui compte parmi ses membres tant des États côtiers que des États pêcheurs, fixe le cadre de gestion internationale de la pêche thonière dans la région.

Préoccupations écologiques

La pêche thonière a des répercussions sur d'autres espèces de poissons, mais aussi sur les mammifères marins, les tortues et les oiseaux de mer. En général, ces répercussions ne menacent pas les stocks, mais des mesures de gestion s'imposent sur plusieurs points :

- Le requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) et le requin soyeux (*C. falciformis*) sont fortement touchés par la pêche thonière, surtout par les palangriers thoniers. Les stocks de ces deux espèces, très appauvris, doivent être reconstitués.
- La pêche à la senne associée aux DCP est responsable de plusieurs milliers de tonnes de prises accessoires comestibles par an, dont la plupart sont rejetées. La consommation de ces prises accessoires pourrait contribuer à la sécurité alimentaire de plusieurs pays du Pacifique.
- Le thon et d'autres poissons pélagiques sont sensibles à l'état de l'environnement océanique, qui est soumis aux variations à de multiples échelles temporelles, parmi lesquelles le changement climatique à long terme. D'après les prévisions, le changement climatique devrait mettre en péril l'abondance du thon dans le POC. Cet élément doit donc être pris en compte dans la gestion future des pêcheries.

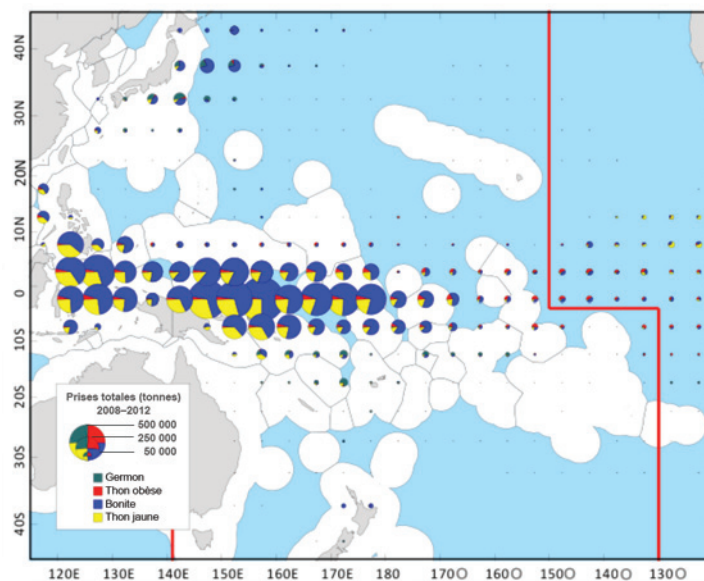


Figure 1. Prises thonières par espèce, 2008–2012. La région gérée par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central est délimitée par les lignes rouges.

État des stocks

La CPS évalue régulièrement l'état des stocks des principales espèces de thonidés. Ces informations peuvent être déterminantes pour les décisions de gestion prises par la WCPFC, les ÉTIO, et les groupements sous-régionaux tels que les PAN.

Bonite (*Katsuwonus pelamis*)



La bonite est une espèce à faible longévité (jusqu'à environ 5 ans), particulièrement féconde, qui arrive en tête des prises effectuées dans le POC. La plupart des captures rejoignent le marché du thon en conserve. À ce jour, les incidences de la pêche ont été modérées (**figure 4a**) et le stock est encore suffisant pour absorber les taux de capture élevés de la pêche à la senne. Cependant, d'après la modélisation des populations, si les prises se maintiennent au niveau actuel (1,5 à 1,7 million de tonnes par an), le stock pourrait descendre sous les niveaux cibles, ce qui aurait une incidence négative sur les taux de capture.

Thon jaune (*Thunnus albacares*)



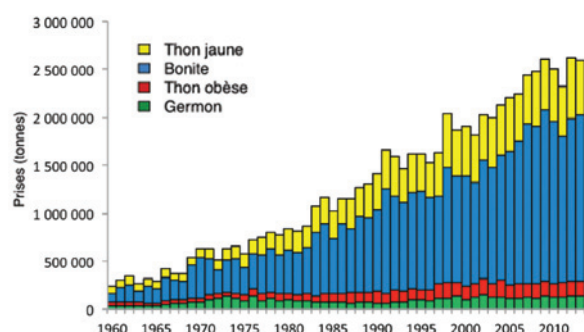
Le thon jaune (plus de 7 ans) est une espèce importante, bien que secondaire, ciblée par la pêche à la senne et à la palangre. Les senneurs capturent un mélange de juvéniles et d'adultes pour le marché du thon en conserve, tandis que les palangriers visent les adultes pour le marché du sashimi frais ou congelé. Durant ces 15 dernières années, les prises de thon jaune ont atteint un niveau record situé entre 500 000 et 600 000 tonnes par an. L'évaluation du stock montre que la biomasse adulte a diminué pour atteindre environ 40 % des niveaux inexploités (**figure 4b**). Bien que supérieur au niveau minimum biologiquement acceptable, le stock s'approche du niveau inférieur du seuil de référence. Le maintien des prises au niveau actuel pourrait accentuer l'appauvrissement du stock et représenter un risque pour la pérennité biologique.

Mesures de gestion prioritaires

Les mesures de gestion requises pour préserver la pérennité des pêcheries thonières dans le POC et de leur écosystème sont les suivantes :

- limiter l'impact de la pêche à la senne du thon obèse en gérant les DCP ;
- introduire des contrôles plus stricts de l'effort de pêche des senneurs qui, malgré les mesures mises en œuvre par la WCPFC et les PAN, s'intensifie en permanence ;
- mettre un terme au développement de l'effort de pêche des palangriers dans la région et si possible, inverser cette tendance ;

- identifier et mettre en œuvre des mesures efficaces afin de limiter les captures de requins par les palangriers thoniers ; et
- adopter un cadre décisionnel scientifique facilitant la mise en œuvre de mesures préventives, qui intègre les concepts de gestion modernes de points de référence et de règles d'exploitation, et permet d'évaluer les performances par rapport aux objectifs de gestion fixés.



a) Effort de pêche à la palangre

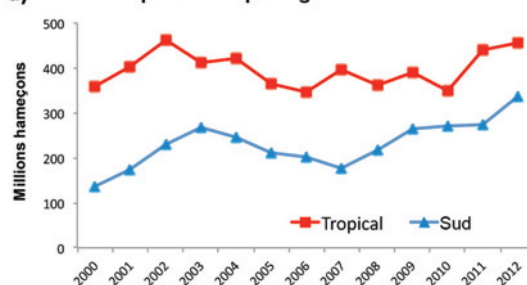
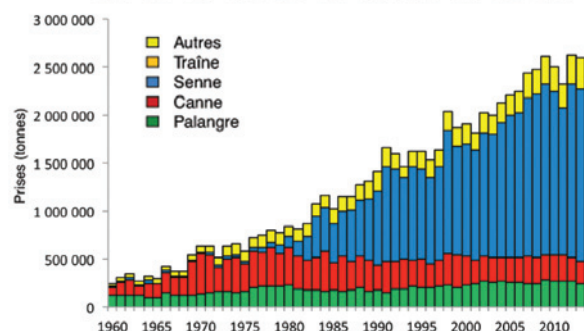


Figure 2. (gauche) Prises thonières par espèce (haut) et par type d'engin (bas) dans le Pacifique occidental et central.



b) Effort de pêche à la senne

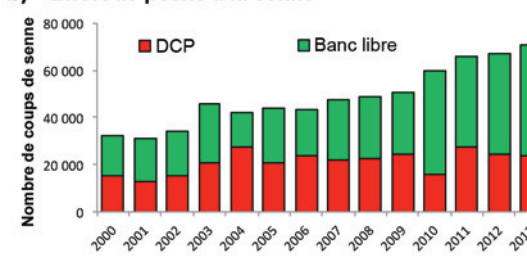


Figure 3. (droite) Évolution récente de l'effort de pêche a) à la palangre et b) à la senne. Pour la pêche à la palangre, «Tropical» fait référence aux latitudes 20° N–10° S et « Sud » fait référence aux latitudes 10° S–50° S. Pour la pêche à la senne, le terme « DCP » désigne les dispositifs de concentration de poissons.

Thon obèse (*Thunnus obesus*)



Le thon obèse est une espèce à plus grande longévité (plus de 15 ans) qui est plus vulnérable à la pêche que les autres espèces de thon tropical. Exprimé en poids, le volume de juvéniles pris par les senneurs, essentiellement avec des DCP dérivants, est presque identique au volume d'adultes pris par les palangriers. Le thon obèse représente une petite partie (< 10 %) des prises des senneurs, mais il est la principale espèce ciblée par les palangriers dans les eaux tropicales puisqu'il s'agit d'un produit d'excellente qualité sashimi. D'après les estimations, le thon obèse est fortement touché par la pêche, car le niveau actuel de la biomasse adulte est proche du niveau minimum biologiquement acceptable (**figure 4c**). Si le niveau de capture actuel se maintient, le stock pourrait franchir cette limite, ce qui augmenterait le risque de déclin irréversible de la population de thon obèse.

Germon (du sud) (*Thunnus alalunga*)



Le germon est une espèce à longévité relativement grande (plus de 10 ans), principalement visée par les palangriers dans le Pacifique Sud. Les prises, essentiellement destinées aux conserveries, se composent avant tout de poissons plus âgés qui ont déjà pu se reproduire. Les incidences biologiques de la pêche sont ainsi limitées, mais le segment plus âgé du stock s'appauvrit plus facilement. Par conséquent, l'effort de pêche visant le germon pourrait entraîner une diminution des taux de capture et de la rentabilité des pêcheries. L'effort de pêche des palangriers dans le Pacifique Sud (**figure 3a**) et les prises de germon ont connu une augmentation considérable au cours des cinq dernières années, essentiellement due aux navires subventionnés par leur État du pavillon. Alors que l'état biologique du stock reste globalement acceptable (**figure 4d**), les taux de capture ont été affectés à un point tel que les flottes moins efficaces et les flottes non subventionnées ne sont plus rentables. L'augmentation de l'effort de pêche, si elle se poursuit, pourrait appauvrir davantage le segment plus âgé du stock et renforcer la diminution des taux de prises.

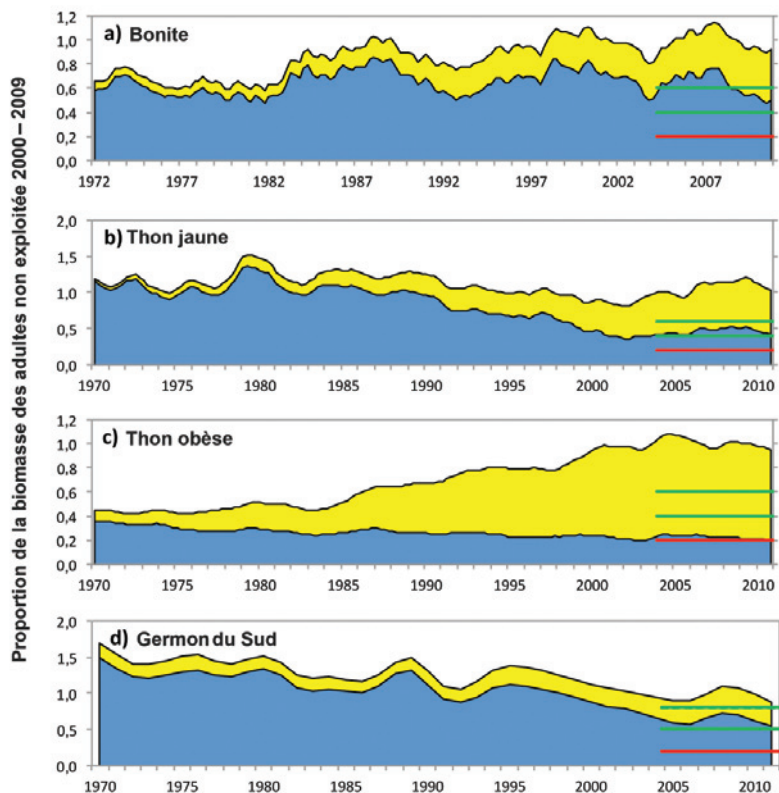


Figure 4. Estimations de la biomasse adulte de a) bonite, b) thon jaune, c) thon obèse et d) germon du sud dans le Pacifique occidental et central. Les zones jaunes indiquent la biomasse enlevée par la pêche et les zones bleues la biomasse restante ; les lignes rouges indiquent le niveau de diminution de la biomasse adulte (20 % du niveau prévu en l'absence de toute activité de pêche), considéré comme risqué sur le plan biologique ; les lignes vertes représentent les niveaux dans lesquels la biomasse adulte restante doit se trouver pour assurer la pérennité biologique et la rentabilité des pêcheries.

Bibliographie

- La pêche thonière dans le Pacifique occidental et central : bilan de l'activité halieutique et état actuel des stocks de thonidés (2012). Rapport d'évaluation de la pêche thonière n° 13, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Harley_14_Western_Tuna_2012_overview_VF.pdf
- A scientific perspective on current challenges for PICT domestic tuna longline fleets that are dependent on south Pacific albacore. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. <http://www.spc.int/oceanfish/en/ofpsection/sam/395-a-scientific-perspective-on-current-challenges-for-pict-domestic-tuna-longline-fleets-that-are-dependent-on-south-pacific-albacore->
- Pêcherie thonière. Comment concilier les intérêts des industriels et des artisans pêcheurs. Note d'orientation 22/2013. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Anon13_PolicyBrief22_Artisanal_Industrial_VF.pdf

Pour tout complément d'information :

John Hampton

Directeur du Programme pêche hauturière

johnh@spc.int



CONTACT

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
BP D5,
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag,
Suva,
Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box Q,
Kolonja, Pohnpei, 96941 FM,
États fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3207 523
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
aux Îles Salomon
PO Box 1468
Honiara, Îles Salomon
Téléphone : +677 25543,
+677 25574
Télécopieur : +677 25547

Courriel : spc@spc.int
Site Web : www.spc.int